



.....

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

COMMUNIQUÉ MULTIDIFFUSION

N°008/MATD/DGE/2025

Dans le cadre des préparatifs de l'élection présidentielle fixée au **28 décembre 2025** par décret n° D/2025/0178/PRG/SGG et conformément aux dispositions du code électoral, notamment en ses articles **249, 250, 275, 276 et 341**, la Direction Générale des Élections – DGE met en place une Commission de réception et de validation des parrainages et une commission financière.

La commission de réception et de validation des parrainages est chargée du contrôle de l'identification des candidats et de leurs parrainages, sous l'autorité de l'organe de gestion des élections et en présence des mandataires.

La commission financière quant à elle est, chargée de proposer le montant de la caution à verser par les candidats ou les mandataires des entités prenant part à l'élection présidentielle prévue pour le 28 décembre 2025. Elle propose également le plafonnement des dépenses de campagne pouvant être engagées par les partis ou candidats indépendants prenant part à l'élection présidentielle.

À cet effet, la Direction Générale des Élections – DGE invite tous les partis politiques légalement institués en République de Guinée et tout autre candidat indépendant désireux de prendre part à ces commissions, à désigner un mandataire accompagné d'une lettre d'engagement sur l'honneur d'être candidat, adressée à la Directrice Générale des Élections, dans le but de participer activement aux travaux desdites commissions.

Les informations du mandataire désigné (prénom, nom, fonction, contact téléphonique et adresse électronique) doivent être transmises au secrétariat de la Direction Générale des Élections – DGE, sis au quartier Cameroun dans la commune de Dixinn, **au plus tard le 09 octobre 2025**.

La DGE compte sur la participation effective et l'esprit de collaboration de tous les acteurs concernés pour la réussite de cette phase importante du processus électoral.

Conakry, le 07 octobre 2025

La Directrice Générale



Mme CAMARA Djénabou Touré

